

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ,
DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M. GILLARDET
☎ 04 84 35 42 76 - Fax : 04 84 35 42 00
sylvain.gillardet@bouches-du-rhone.gouv.fr

N°2018-265ENREG

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC au sujet de la demande d'enregistrement présentée la SCI QUERCI au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour l'exploitation d'entrepôts de stockage sur la commune de Vitrolles (13)

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR,
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

Par arrêté préfectoral n°2018-265ENREG du 3 avril 2019, il sera procédé sur le territoire de la commune de Vitrolles, à une consultation du public portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SCI QUERCI dont le siège social est situé 17 avenue de Rome 13127 Vitrolles, visant à être autorisée à exploiter une activité d'entrepôts de stockage sur la Zone Industrielle des Estroublans à Vitrolles, relevant des rubriques n°1510-2(E), 1530-2(E), 1532-2(E), 2662-2(E), 2663-2-b(E) et n°2925(D) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet prévoit la réalisation de quatre bâtiments d'une hauteur de 10 mètres composés d'une surface d'entrepôt et d'une zone réservée aux bureaux et de locaux sociaux réparties de la manière suivante :

- Entrepôt : surface totale représentée par les 4 bâtiments de 16 145m² (fonction logistique avec quais)
- Bureaux et locaux sociaux : surface totale de 2608m² sont 387m² au rez de chaussée et 2221m² au R+1.

Les pièces du dossier ainsi que le registre de consultation du public à feuillets non mobiles cotés et paraphés resteront déposés en Mairie de Vitrolles, pendant quatre semaines, **du lundi 29 avril 2019 au mercredi 29 mai 2019 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux précisés ci-après et consigner sur les registres ses observations.

Ces observations peuvent également être adressées par lettre à Monsieur le Maire de Vitrolles ou au Préfet des Bouches-du-Rhône, le cas échéant par voie électronique à ce dernier à l'adresse suivante : **pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr** avant la fin du délai de consultation du public.

Le dossier sera également tenu à la disposition du public sur le site internet de la Préfecture pendant toute la durée de la consultation à l'adresse suivante :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/Vitrolles>

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

**Mairie de Vitrolles
Direction Générale Adjointe du Développement Urbain et de la Vie Citoyenne
Arcade de Citeaux Bâtiment l'Azuréen 1^{er} étage
13127 VITROLLES**

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux
4^{ème} étage - Porte 420
Place Félix Baret
13006 Marseille
Contact : pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement ou de refus est le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette décision sera prise sous forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus, après avis du Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du Rhône (13).

Fait à Marseille, le **03 AVR. 2019**

Pour le Préfet,
Le chef de bureau

Gilles BERTOTHY